Recu en préfecture le 11/04/2023

Publié le 11/04/2023



ID: 074-247400567-20230405-2023_37-BF

2023-37



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS Le 5 avril

Le Conseil de la Communauté de Communes Fier et Usses, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Sallenôves, à 19h00 sous la présidence de M. Henri CARELLI.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 29 mars 2023

Nombre de conseillers : en exercice 32 - présents 24 - votants 31.

Présents:

Carole BERNIGAUD, Christian BOCQUET, Elisabeth BOIVIN, Dominique BOUVET, Henri CARELLI, Jacqueline CECCON, Jean-Pierre CHAMBARD, Rocco COLELLA, Roger DALLEVET, François DAVIET, Elodie DONDIN, Fabienne DREME, Karine FALCONNAT, Yves GUILLOTTE, Christophe GUITTON, Philippe LANGANNE, Christiane MICHEL, Séverine MUGNIER, Roland NEYROUD, Michel PASSETEMPS, Henri PERRIN, Maly SBAFFO, Yvan SONNERAT, Brigitte TERRIER

Procurations:

Pierre AGERON à Henri PERRIN Yolande BAUDIN à Carole BERNIGAUD Thomas BIELOKOPYTOFF à Séverine MUGNIER Luc DUBOIS à Maly SBAFFO Virginie FRANCOIS à Rocco COLELLA Sylvie LE ROUX à Roland NEYROUD Cécile LOUP FOREST à Jean-Pierre CHAMBARD

Excusé: Sophie FORNUTO

Secrétaire de séance : Henri PERRIN

N° 2023-37 : Détermination de la tarification de l'eau potable

Monsieur Christophe GUITTON, Vice-Président en charge des finances, rapporteur

Vu la délibération n° 2022-116 du conseil communautaire du 1^{er} décembre 2022 portant détermination de la tarification de l'eau potable pour 2023,

Vu les travaux de la commission finances réunie en date du 23 mars 2023,

Dans le cadre de la gestion du service de l'eau potable, la CCFU doit définir les tarifs de l'eau à appliquer chaque année, comme elle l'a fait pour l'année 2023 lors de la séance du conseil du 1^{er} décembre 2022.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le 11/04/2023

ID: 074-247400567-20230405-2023_37-BF

Compte-tenu de l'augmentation des charges de fonctionnement de ce budget, notamment en termes de fluides (électricité), et afin de maintenir l'équilibre du budget, il est proposé de modifier la tarification de l'abonnement compteurs de diamètre 20mm et inférieur pour l'année 2023, avec date d'effet au 1 er mai 2023 :

	Pour rappel : Prix HT 2023 au 01/01/2023 (délibération 2022-116)	Prix HT 2023 au 01/05/2023
Eau - part variable	1.65 €	1.65€
Coût abonnement compteurs de diamètre 20 mm et inférieur	23.82 €	45 €
Coût abonnement autres compteurs	47.52 €	47.52 €

Pour information, en moyenne en France, le prix de l'eau est estimé à 4,14€ / m3, soit 2,07€ / m3 pour l'eau potable et 2,07€ / rm3 pour l'assainissement, sur la base d'une consommation annuelle de 120 m3 (chiffres publiés dans le dernier rapport du SISPEA en avril 2021).

Il est proposé au conseil communautaire :

- De fixer les tarifs de l'eau tels que définis ci-avant, à compter du 1er mai 2023,
- D'abroger en conséquence la délibération n° 2022-116 susvisée.

Le conseil communautaire adopte à l'unanimité ces propositions.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.

Le Président, Henri CARELLI Le secrétaire de séance, Henri PERRIN